

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	30

N° 17-DCM-DGS-105

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT & LE DIX-HUIT SEPTEMBRE à QUATORZE heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 Septembre 2017

OBJET DE LA DELIBERATION : DENOMINATION D'UNE VOIE PRIVEE

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Nicole ROUX – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Emmanuelle NIGRELLI – Frédéric FIORE

POUVOIRS : Lionel RIQUELME à Hervé STASSINOS
Jennifer DELI à Frédéric FIORE

ABSENTS : Dominique ROLLAND – Stéphane BELTRA – Geneviève DROMSON

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Christian GARNIER, Adjoint au Maire, donne lecture de l'exposé suivant :

Vu la demande des propriétaires des parcelles AC0095 lot 02, AC0227 et AC0228 avec l'accord de l'ensemble des propriétaires du lotissement Clos les Rainettes,

Vu l'enclavement des parcelles AC0227, AC0228 et AC0095 lot 02 du lotissement Clos les Rainettes,

Vu la difficulté de localisation de ces trois parcelles essentiellement par les services de secours,

Vu la nécessité de dénommer cette servitude de passage dans la cohérence du secteur,

Il nous est proposé la dénomination suivante de la voie identifiée au plan figurant ci-dessous :

« Chemin des Rainettes »



Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'adopter l'exposé qui précède,
- D'autoriser Monsieur Hervé STASSINOS le Maire à signer tout document afférent à ce dossier et permettant la mise en œuvre de la présente décision

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

